

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry  
Service : Cadre de vie

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**  
**ARRETE DU MAIRE**

N° 44/2018

Objet : ouverture exceptionnelle tardive du restaurant – pub « Au Bureau », 145 rue du Hurepoix - Parc commercial de la Croix Blanche à Fleury-Mérogis.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu les articles L2212.1 et L2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de visite de la Commission Communale de Sécurité en date du 13 février 2015,

Vu la demande d'autorisation exceptionnelle d'ouverture tardive jusqu'à 02h00 du matin pour le jeudi 8 mars 2018,

Considérant que le bâtiment répond pour l'essentiel à la réglementation,

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> - Est prononcée l'ouverture exceptionnelle tardive jusqu'à 02h00 du matin du restaurant - pub «Au Bureau» sis 145 rue du Hurepoix - Parc commercial de la Croix Blanche à Fleury-Mérogis pour le :

Le jeudi 8 mars 2018

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- Le gérant du restaurant - pub «Au Bureau».

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 3 mars 2018  
Le Maire



Aline CABEZA

---

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.